

Présentation de la thèse – Lucie Bony

Titre et direction de thèse

De la prison, peut-on voir la ville ? Continuum carcéral et socialisation résidentielle, sous la direction de **Jean-Pierre Lévy** et **Philippe Combessie**, soutenue le 6 décembre 2014.

Composition du jury

Président du jury	Jean-Yves Authier, Professeur, Université Lumière Lyon 2
Directeurs de thèse	Jean-Pierre Lévy, Directeur de Recherche, CNRS Philippe Combessie, Professeur, Université Paris Ouest
Rapporteurs	Michel Kokoreff, Professeur, Université Paris 8 Marie Morelle, Maître de conférences HDR, Université Paris 1
Examinatrice	Léna Sanders, Directrice de recherche, CNRS

Résumé court

La prison, comme lieu atypique et milieu hors norme, est généralement perçue comme un isolat, qui crée une discontinuité dans son territoire d’implantation. En articulant des approches sociologique et géographique, cette thèse montre au contraire l’existence d’un continuum territorial entre le milieu carcéral et les milieux résidentiels d’origine des détenus. Celui-ci est appréhendé à différentes échelles et à partir de données quantitatives et qualitatives. Une étude statistique et cartographique permet d’identifier et de qualifier les milieux résidentiels d’origine des détenus en Île-de-France : elle dégage les structures démographiques et sociales, écologiques et spatiales du système de lieux que forme la prison avec ces lieux urbains. Des entretiens avec des détenus et d’anciens détenus ont également été réalisés dans une maison d’arrêt de banlieue parisienne et dans quelques-uns de leurs quartiers d’origine. Les récits recueillis relatent leurs expériences résidentielles avant, pendant et après leur séjour en prison, et donnent à voir de manière synchronique et diachronique leur vécu de la discontinuité entre l’intérieur et l’extérieur. Une analyse croisée de ces récits, assortie d’observations du quotidien en détention, montre le pouvoir dont disposent les détenus pour participer à la territorialisation de l’espace carcéral et comment ce pouvoir et les modalités de son exercice sont en partie déterminés par des logiques extérieures à l’institution (le peuplement des établissements pénitentiaires, le passé résidentiel et les réseaux relationnels des détenus).

Résumé long

La prison est généralement perçue comme un isolat dans la ville, un univers fermé sur lui-même et imperméable à son environnement. Ma thèse vise à nuancer cette représentation commune en montrant **l’existence d’un continuum entre le milieu carcéral et les milieux résidentiels d’origine des détenus** : celui-ci repose sur la circulation résidentielle contrainte (les incarcérations et les libérations successives ou concomitantes) de détenus résidant dans les mêmes zones urbaines.

Les enjeux de ma recherche doctorale sont de diverses natures :

- Ma recherche s’inscrit dans **une approche transdisciplinaire**, reflétant ainsi le parcours universitaire en géographie et en socio-anthropologie auquel fait suite mon doctorat.
- Si l’univers carcéral a pendant longtemps peu attiré l’attention des géographes francophones, un tournant significatif a été amorcé il y a quelques années¹. Ma thèse

¹ Michalon Bénédicte (coord.), 2008, *Les dispositifs de l’enfermement. Approche territoriale du contrôle politique et social contemporain*, Bordeaux, Programme “TerrFerme”, Programme ANR Jeunes Chercheurs ; Milhaud Olivier, 2009,

contribue ainsi au **développement de la géographie carcérale en France**. De plus, elle étudie la prison en relation avec son environnement. En croisant deux objets (la ville et la prison) et en éprouvant sur l'objet prison des notions construites dans le champ urbain, elle vise donc également à **inscrire l'étude de la prison dans le champ des études urbaines**.

- Une **démarche multiscalaire** a guidé l'exploration du système qui associe la prison aux lieux de résidence d'origine des détenus : l'échelle régionale pour révéler les logiques de « recrutement » et d'affectation des détenus en établissements pénitentiaires ; l'échelle d'un établissement et de son aire de recrutement pour saisir les interactions entre l'intérieur et l'extérieur ; l'échelle des espaces de vie des individus, avant, pendant et après leur séjour en prison, pour recueillir de manière synchronique et diachronique leur expérience de la discontinuité dedans/dehors.
- Pour analyser ce continuum, deux approches complémentaires ont été mobilisées : la première, basée sur **une étude statistique et cartographique**, s'attache à objectiver les structures démographiques et sociales, écologiques et spatiales de ce continuum carcéral ; la seconde, basée sur **une enquête ethnographique**, se concentre sur les trajectoires et les expériences que les détenus font de ce continuum.

La structure sociale et spatiale du continuum carcéral

A partir d'un extrait du Fichier national des détenus² comprenant les adresses des lieux de résidence d'origine des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires franciliens, j'ai réalisé **une étude statistique et cartographique**. Celle-ci vise d'abord à dégager les caractéristiques pénales, démographiques et sociales de la population détenue dans les différents établissements pénitentiaires de la région Île-de-France. Les maisons d'arrêt³ se distinguent des établissements pour peine en plusieurs points : elles prennent en charge des personnes prévenues et condamnées, connaissent des situations de sur-occupation des locaux de détention, les détenus y purgent majoritairement, mais pas exclusivement, des peines de prison inférieures à un an, la population y est particulièrement jeune. J'ai ensuite cherché à **identifier et à qualifier les milieux résidentiels d'origine des détenus en Île-de-France**. Afin de repérer dans l'espace urbain les milieux qui concentrent un nombre significativement important de résidences d'origine des détenus, des taux locaux de détention ont été calculés en rapportant le nombre de détenus à la population totale de leur quartier ou commune de résidence d'origine. Pour prendre en compte l'effet du hasard dans les disparités observées, des tests probabilistes ont été mobilisés afin de repérer les taux de détention significativement élevés ou faibles par rapport à la moyenne régionale. C'est ainsi qu'a été déterminée l'aire de « recrutement » de la population détenue, c'est-à-dire l'ensemble des quartiers et des communes dont la population participe significativement au peuplement des établissements pénitentiaires franciliens.

Les milieux formant l'aire de recrutement de la population détenue ont ensuite été caractérisés à l'aide de méthodes d'analyse multivariée. Une majorité d'entre eux correspondent aux quartiers populaires et précaires du nord-est parisien et situés en banlieue. Ils se caractérisent par la

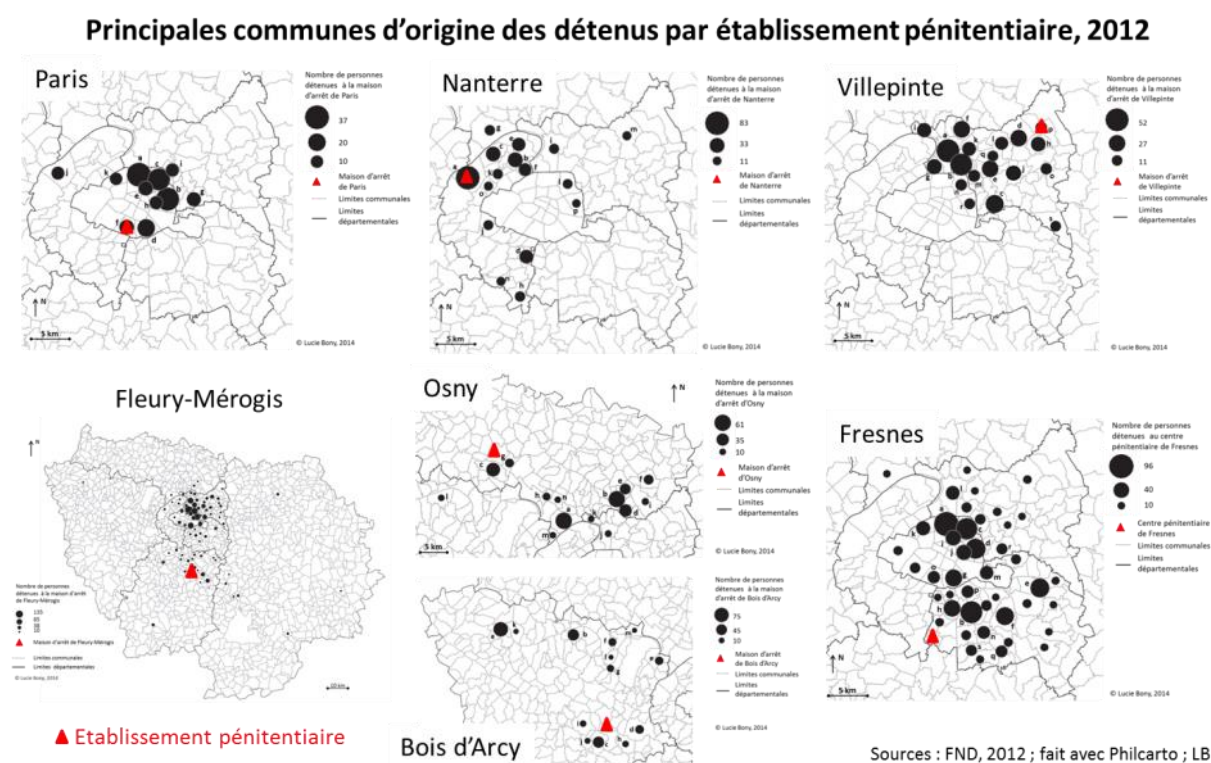
Séparer et punir. Les prisons françaises : mise à distance et punition par l'espace, Thèse de doctorat en géographie, Université Bordeaux 3, 368 p. ; Morelle Marie, 2013, *La prison et la ville*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches en géographie, Université Paris 1, 196 p. ; Numéro spécial « Géographie de l'enfermement », 2015, *Annales de Géographie*, n° 702-703.

² Le Fichier national des détenus a été créé par un arrêté du 28 octobre 1996 avec pour objectif « la gestion des affectations pénitentiaires des détenus ainsi que la production de statistiques sur la population pénale ».

³ Les maisons d'arrêt prennent en charge l'ensemble des personnes prévenues, c'est-à-dire non jugées, les personnes condamnées dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à un an, ainsi que les personnes condamnées à de plus longues peines en attente de transfert pour un établissement pour peine (maison centrale ou centre de détention).

jeunesse de leur population, une part importante d'immigrés, de familles nombreuses et monoparentales, d'habitants de plus de 15 ans non scolarisés ayant un faible niveau d'étude. Ces quartiers sont principalement composés d'immeubles, notamment HLM. Une majorité d'entre eux correspond à des grands ensembles et sont ciblés par la politique de la ville. J'ai ainsi montré qu'en s'appuyant sur la division sociale de l'espace, **la prison constitue un dispositif hyper-ségrégatif** qui cible certains milieux résidentiels et sélectionne en leur sein sa « clientèle ». On peut alors en déduire que la plupart des détenus ont été socialisés dans le même type d'environnement résidentiel.

En analysant les logiques d'affectation dans les différents établissements de la région, j'ai ensuite constaté l'importance de la logique départementale dans la gestion du peuplement des maisons d'arrêt. Par conséquent, se retrouvent regroupés dans un même établissement les personnes originaires des mêmes quartiers.



Cette partie visait finalement à décrire le cadre de socialisation des détenus avant d'interroger son effet sur leur manière d'habiter et de cohabiter en prison. Il s'agissait aussi de questionner l'organisation des réseaux relationnels : la reconstitution de réseaux d'interconnaissance pré-carcéraux en détention (par le regroupement de détenus originaires des mêmes quartiers/communes) et le maintien des liens entre les détenus et leur entourage (selon la distance qui sépare la prison de leur de résidence habituel).

L'expérience résidentielle du continuum carcéral

Après avoir pris en compte les principes expliquant la constitution de la population carcérale, j'ai proposé une analyse qualitative des expériences et des trajectoires des personnes séjournant en prison.

L'enquête **ethnographique** qui a duré près de deux ans m'a permis de mener des entretiens avec des détenus et d'anciens détenus dans une maison d'arrêt de banlieue parisienne, et dans quelques-uns de leurs quartiers d'origine afin de recueillir les récits de leur rapport à l'espace carcéral et de leur parcours de vie. La territorialisation des rapports sociaux des détenus et les

relations qu'ils entretiennent avec l'extérieur m'ont permis de saisir **l'influence des logiques du peuplement de la prison sur la production de l'espace carcéral.**



J'ai tout d'abord étudié les expériences des détenus sous l'angle de leurs « **rappports résidentiels** ». Cette notion, développée dans le cadre d'une recherche portant sur les quartiers centraux anciens, visait à caractériser les rapports pratiques et symboliques que les habitants entretiennent avec leur habitat, leur quartier et leur ville⁴. Appliquée à la prison, elle permet d'appréhender le rapport que les détenus entretiennent avec leur cellule, les espaces de circulation et d'activité de l'établissement et l'extérieur de la prison, et d'en interroger les déterminants sociaux et spatiaux. Malgré les contraintes exercées par ce contexte carcéral, il apparaît que tous les détenus ne disposent pas des mêmes ressources pour s'approprier l'espace carcéral. Ma thèse a ainsi permis de dégager **les facteurs déterminant les différences interindividuelles dans la manière d'habiter et de cohabiter en prison** : l'âge, l'ancienneté de présence, le passé carcéral, l'appartenance à des réseaux relationnels (souvent liés à l'origine résidentielle), la position dans le champ des réputations locales, les ressources financières. Ainsi, comme en ville, les rapports pratiques et symboliques à l'espace de la prison sont des constructions sociales déterminées par les autres types de rapports sociaux.

Si les rapports à l'espace sont des constructions sociales et spatiales, ils sont également le produit des rapports résidentiels passés des individus. J'ai ainsi analysé la façon dont **le séjour en prison s'inscrit dans les parcours résidentiels des détenus** et j'ai constaté qu'exception faite des quelques détenus appartenant aux classes moyennes, les parcours résidentiels des détenus sont typiques des classes populaires précarisées. Une infime minorité des détenus enquêtés était propriétaire de son logement avant son incarcération mais l'accession à la propriété constitue un horizon espéré par beaucoup d'entre eux. Une grande majorité de ces hommes appartiennent à des ménages locataires du secteur social. Etant généralement sans emploi, le travail n'occupe généralement pas la place centrale qu'il peut avoir dans l'orientation des parcours résidentiels du reste de la population. Le recours à l'hébergement par un tiers ou à la sous-location, souvent évoqué en entretien, singularise également les expériences des ménages touchés par une certaine précarité résidentielle. Les parcours résidentiels des détenus comprennent enfin souvent des séquences résidentielles dans des institutions autres que la prison (foyer, hôpital psychiatrique, centre d'hébergement et de réinsertion sociale).

L'approche biographique des rapports résidentiels des détenus avait également pour enjeu de voir comment le passé des détenus pouvait permettre de comprendre leurs manières de s'approprier l'espace de la prison. Cela m'a amenée à analyser les ajustements opérés entre les expériences passées incorporées et les situations sociales présentes, et à ainsi travailler la notion de « **socialisation résidentielle** »⁵. L'effet du passé résidentiel sur le rapport pratique et symbolique à l'espace carcéral transparaît d'abord dans les analogies narratives qu'utilisent les

⁴ Authier Jean-Yves, Lévy Jean-Pierre, 2002, « L'étude des rapports résidentiels des citadins : une approche compréhensive des mobilités en milieu urbain », in Lévy Jean-Pierre, Dureau Françoise (dir.), *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, pp. 329-354.

⁵ Jean-Yves AUTHIER, *Espace et socialisation. Regards sociologiques sur les dimensions spatiales de la vie sociale*, Université Lyon Lumière, Lyon, 2001, 205 p.

détenus pour rendre compte de **l'écart subjectif entre la prison et les contextes expérimentés par le passé**. Les récits des détenus évoquent aussi les habitudes, **les compétences acquises antérieurement et mobilisées en détention**.

J'ai finalement observé une reproduction en détention des rapports sociaux qui caractérisent les interactions des jeunes hommes dans l'espace public des quartiers populaires. La territorialisation de ces rapports sociaux marquent, différencient et hiérarchisent les lieux de la détention. Comme dans de nombreux quartiers populaires, la catégorie des « jeunes » mobilise particulièrement l'attention, en raison de son poids démographique mais aussi parce que ce groupe est le moins contrôlé et le plus visible dans les espaces collectifs. J'ai ensuite montré l'importance de l'origine résidentielle comme critère d'identification et d'affiliation entre détenus : la reconstitution en détention de groupes d'interconnaissance pré-carcéraux, due aux logiques d'affectation en établissement pénitentiaire, se traduit spatialement par une répartition des détenus en cellule qui a tendance à reproduire celle du peuplement urbain (les détenus se regroupant souvent selon leur origine résidentielle).

Enfin, la prison et les quartiers d'origine des détenus forment un système de lieux qui interagissent quotidiennement par les incarcérations et les libérations des détenus, les visites de leurs proches, la circulation de biens et d'informations par-delà les murs. L'usage des téléphones portables, interdits mais très banals en détention, participe fortement à cette perméabilisation de l'enceinte carcérale : il tend à rendre moins opaques et à synchroniser ces contextes résidentiels urbains et carcéraux.

Finalement, cette approche de la prison par l'espace m'a permis de discuter le concept d'« institution totale »⁶ et de montrer que le peuplement carcéral et ses effets sur la production de l'espace de la prison participent au processus de « détotalisation » de l'institution.

⁶ Erving GOFFMAN, *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Editions de minuit, 1968 [1961], 452 p.